

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

Numéro du poste	2024.02
Missions	<p>En appui sur le référentiel de compétences défini dans la circulaire n°2015-114 du 21 juillet 2015, les missions du conseiller pédagogique du premier degré s'exercent dans trois champs d'action articulés :</p> <p>Accompagnement pédagogique des enseignants du 1er degré : Accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école. Formateur polyvalent, il fait bénéficier les enseignants de son expertise pédagogique et didactique dans les 3 cycles de l'école primaire.</p> <p>Contribution à la formation des enseignants : Le conseiller pédagogique participe activement à la formation initiale et continue des enseignants du premier degré. Il contribue à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs débutants. Il conçoit et conduit des actions de formation continue répondant au cahier des charges départemental et académique, notamment la mise en œuvre du plan Français et du plan Mathématiques.</p> <p>Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative : Enseignant expert et expérimenté, le conseiller pédagogique contribue à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative. Il aide à la mise en œuvre de toute action ou dispositif visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.</p>
Conditions spécifiques du poste	<p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est titulaire du CAFIPEMF, ou est engagé dans la certification. Il exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. A ce titre, le CPC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inscrit son action dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission. - accompagne et conseille les enseignants sur leur lieu d'exercice, ponctuellement ou dans la durée, à leur demande ou pour répondre à celle de l'inspecteur de la circonscription. - peut être amené à participer à des conseils de cycle et à des conseils d'école pour y apporter son expertise. - assiste les équipes pédagogiques et les directeurs d'école dans l'analyse des besoins des élèves et la définition des actions à entreprendre pour assurer le bon déroulement des parcours scolaires des élèves. <p>Ce poste exige une certaine disponibilité, la charge de travail pouvant dépasser le cadre des heures scolaires.</p>
Profil et Qualifications nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les ressources d'accompagnement et les outils pédagogiques, didactiques et scientifiques pour aider à la mise en œuvre des programmes de l'école primaire, notamment en français et mathématiques ; - Attester d'une bonne connaissance du système éducatif (référentiels métiers, dispositifs spécifiques...); - Maîtriser l'outil informatique comme outil de gestion, planification, de communication et de formation, ainsi que les outils de travail collaboratifs ; - Posséder une aptitude assurée à la communication orale et écrite. - Etre capable de travailler en équipe, avec un sens permanent de l'intérêt général. - Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité, de bonnes capacités d'organisation. - Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.



- N°1843 : Indemnité 320,83 € mensuels soit 3850 € annuels de fonctions conseillers pédagogiques du premier degré
- 1885 : Indemnité d'exercice en éducation prioritaire : taux 1 en REP 41€67 mensuels ou 500€ annuels / taux 2 en REP+ 275€17 mensuels ou 3302€ annuels
- NBI : 27 points 132.91 € € si titulaire du CAFIPEMF

**Nom et courriel du référent à
contacter pour plus de
renseignements**

Madame Véronique JULLIEN – IEN Mission Pré élémentaire
ce.0442648p@ac-nantes.fr
02-51-81-69-50